
*Zone de Tra le Bos – Rétrocession des bassins de rétention à l'entreprise
FARGESBOIS*

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 16 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Pol 'Eco - Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté (départ à 18h30) - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres. - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté.

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles **FERRE**) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZILOO**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (pouvoir à M. Jean **BOINET**). - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté (pouvoir à M. Christophe **ARFEUILLERE**).

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, représentante direction du Développement Economique, Haute Corrèze Communauté– Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Pierre **GENESTE**, Directeur des Services Techniques, Egletons – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel.



L'entreprise FARGESBOIS a invité M. Charles FERRE, 1er Vice-Président, à une réunion dans leurs bureaux le 29 novembre 2022.

Lors de cette réunion, le sujet de la rocade a été abordé.

Celui-ci ne pouvant aboutir, faute de budget, l'entreprise FARGESBOIS a donc demandé s'il serait possible de rétrocéder les bassins de rétention à l'euro symbolique.

En effet, l'entreprise a réalisé des travaux sur les bassins de rétention (le bassin n°1 a été comblé, tandis que le volume du bassin n°2 a été augmenté) de l'ordre de 60 000 €.

Les parcelles concernées sont les parcelles n°OE 1492 (4 834 m²) et OE 1493 (6 166 m²), ayant une superficie totale approximative de 11 000 m² soit 1,1 ha.

La rétrocession à l'euro symbolique étant interdite, il conviendrait donc de céder à l'entreprise les bassins de rétention à 1 000 € HT l'ha, soit un prix de vente total estimé à 1 100 € HT.

Cependant, une clause suspensive sera mise en place : l'entreprise FARGESBOIS devra obtenir une convention de co-gestion des bassin, des entreprises CHAUSSON MATERIAUX, BREDECHE et ARBOS.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision ; et autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président, à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président



REÇU LE

12 JAN. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)